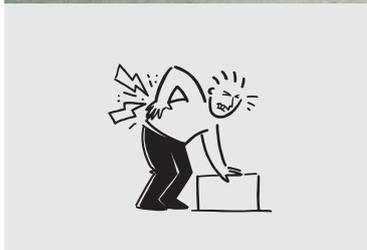


# Maîtrisez le danger

Informations importantes pour votre sécurité



**suva**pro

Le travail en sécurité

## «Il ne m'est encore rien arrivé».

De nombreux accidents se produisent au cours d'activités banales telles que marcher, monter les escaliers ou porter des charges. Le risque d'accident durant ces activités est volontiers sous-estimé, car il prévaut l'idée qu'«il ne m'est encore rien arrivé».

Pourtant, selon les statistiques, un assuré de la Suva sur onze est victime chaque année d'un accident du travail. Ces accidents pourraient être évités en respectant les règles de sécurité et en faisant attention à sa santé. Cette brochure, qui s'adresse au personnel de l'industrie et de l'artisanat, rassemble les informations importantes à connaître.

Le questionnaire ci-après vous permettra de tester vos connaissances en matière de sécurité au travail.



- 1 ▶ Un tiers des accidents du travail sont des accidents...?
- 2 ▶ Quelle est la meilleure méthode pour enlever de l'huile répandue sur le sol?
- 3 ▶ Comment doit être placé l'écran pour un confort optimal?
- 4 ▶ Quel est le pourcentage d'accidents liés à la consommation d'alcool?
- 5 ▶ Qu'est-ce qui est nécessaire pour conduire un chariot élévateur?
- 6 ▶ Votre supérieur est-il autorisé par la loi à vous imposer le port d'équipements de protection individuelle (casque, gants, chaussures de protection, etc.)?

- en rapport avec des produits chimiques
- en rapport avec l'électricité
- dus à une chute
- avec des liants pour l'huile
- aucune, c'est le travail du service de nettoyage
- avec de l'eau
- devant la fenêtre
- en face de la fenêtre
- latéralement, de sorte que les épaules soient dirigées vers la fenêtre
- moins de 5 %
- entre 10 et 20 %
- plus de 40 %
- avoir un permis de conduire pour les voitures de tourisme
- être informé(e)
- avoir une formation spécifique pour la conduite des chariots élévateurs
- oui
- oui, mais uniquement pendant le temps de travail
- non, cela enfreint mes libertés individuelles

# Présentation de la brochure

Cette brochure informe sur les règles de base concernant la sécurité au travail et s'adresse au personnel de l'industrie et de l'artisanat. Sa pertinence est d'autant plus grande si elle est utilisée dans le cadre d'une information de l'entreprise ou d'une formation. Elle est également disponible en albanais, en allemand, en anglais, en espagnol, en italien, en portugais, en serbe et en turc.

Pour le personnel du secteur principal de la construction, nous vous conseillons la brochure «Sécurité et protection de la santé sur les chantiers» (réf. Suva 88217.f).

D'autres informations sont disponibles sur le site Internet de la Suva [www.suva.ch/waswo-f](http://www.suva.ch/waswo-f).

<b>Sommaire</b>			
<b>Introduction</b>	2	<b>Signaleurs pour les camions</b>	21
<b>Questionnaire sur la sécurité</b>	3	<b>Ergonomie</b>	22
<b>Identification des dangers</b>	5	<b>Travail informatisé</b>	23
<b>Glissades, faux pas, chutes</b>	6	<b>Maintenance</b>	24
<b>Travaux en urgence</b>	8	<b>Produits chimiques</b>	26
<b>Information</b>	9	<b>Protection de la peau</b>	27
<b>Echelles</b>	10	<b>Outils</b>	28
<b>Vêtements de travail</b>	13	<b>Electricité</b>	29
<b>Equipements de protection individuelle</b>	14	<b>Risque d'explosion</b>	30
<b>Manger et boire</b>	15	<b>Protection contre les incendies</b>	31
<b>Manutention de charges manuellement</b>	16	<b>Cas d'urgence</b>	32
<b>Levage correct d'une charge</b>	17	<b>Résultats du questionnaire</b>	33
<b>Chariot élévateur avec siège de conduite</b>	18	<b>Droits et obligations</b>	34
<b>Chariot à timon</b>	19	<b>Impressum</b>	36
<b>Charges suspendues</b>	20		



**Les accidents ne se produisent pas par hasard.**

- ▶ Avant de commencer à travailler, vérifier si les outils, les matériaux, les voies empruntées et les lieux de stockage sont sûrs.
- ▶ Ne prendre aucun risque et éliminer tout danger sans délai. Si cela n'est pas possible, en informer son supérieur pour qu'il s'en charge.



# Gare aux faux pas



Près d'un tiers des accidents sont dus à des chutes. Comment les éviter?

- 1 ▶ Signaler ou délimiter les zones dangereuses.
  - 2 ▶ Nettoyer immédiatement avec les produits appropriés (par ex. des liants pour l'huile\* ou des produits de nettoyage) les zones glissantes.
- ▶ Eviter que le désordre s'installe (source potentielle de faux pas) grâce au rangement (ordre).



\*Après utilisation, à mettre dans un récipient en plomb verrouillable (pour éviter les incendies), et à éliminer écologiquement.





### Comment éviter les chutes:

- 1 toujours tenir la main courante lors des déplacements dans les escaliers,
- 2 porter des chaussures tenant bien aux pieds et équipées de semelles antidérapantes,
- 3 veiller à bien y voir (allumer la lumière).



## Ce qui arrive quand le temps presse...



Les travaux en urgence et les habitudes amènent à improviser, souvent au détriment de la sécurité:

- ▶ ne pas utiliser, p. ex., la première chaise se trouvant à proximité pour accéder à un objet en hauteur,
- ▶ ne pas oublier que la précipitation ne fait pas gagner de temps lorsqu'elle entraîne une chute. Il vaut mieux prendre le temps nécessaire.





- ▶ Ne pas hésiter à s'informer et à poser des questions en cas d'incertitude.
- ▶ N'utiliser que des outils et des machines dont le fonctionnement est bien connu afin de travailler en toute sécurité.



# Attention aux échelles!



Tous les ans, près de 6000 personnes sont victimes d'un accident professionnel dû à une échelle. Quelques conseils:

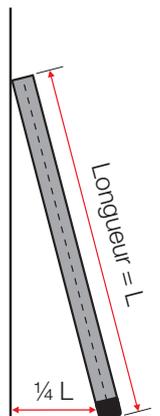
- ▶ vérifier l'état de l'échelle avant son utilisation et ne pas utiliser d'échelles en mauvais état,
- ▶ avoir les mains libres pour se tenir aux échelons en montant et en descendant,
- ▶ porter des chaussures tenant bien aux pieds,
- ▶ caler les extrémités supérieures de l'échelle pour éviter qu'elle ne glisse (elle doit dépasser la zone de sortie d'un mètre),
- ▶ ne jamais se trouver sur un des trois échelons supérieurs.





Pour les échelles simples, il faut notamment:

- ▶ faire attention à bien incliner l'échelle (test du coude),
- ▶ avoir des embouts antidérapants sur les montants.



# Echelles



Les échelles doubles se renversent facilement sur les côtés. Elles ne doivent être utilisées que lorsqu'elles doivent tenir debout sans appui.

- ▶ Utiliser une échelle simple ou un escabeau à trois échelons lorsque les forces horizontales se font sentir (p. ex. lors de travaux de perçage).
- ▶ Utiliser, au lieu d'une échelle, un échafaudage roulant pour les travaux longs et pénibles.
- ▶ Ne jamais monter sur l'un des trois échelons supérieurs.





Afin de ne pas risquer de rester accroché(e), notamment lors de travaux avec des machines comportant des éléments rotatifs, il est conseillé :

- ▶ de porter des vêtements avec des manches serrées non bouffantes,
- ▶ d'avoir les cheveux attachés,
- ▶ de ne pas porter de pulls larges, de blouses ou d'écharpes flottant dans l'air,
- ▶ de ne porter aucun bijou,
- ▶ de ne pas porter de gants à proximité de parties de machines telles que fraiseuses, perceuses ou cylindres en rotation.







- ▶ Les repas ne doivent être pris que dans les locaux prévus à cet effet afin de faire une coupure avec le travail.
- ▶ Il faut éviter de consommer, avant et pendant le travail, de l'alcool (responsable [in]direct de 10 à 20 % des accidents du travail) ou d'autres produits pouvant entraîner une dépendance.



# STOP – Portez futé



- ▶ Dans la mesure du possible, il faut toujours utiliser des équipements appropriés pour le transport de charges.
- ▶ Pour éviter de faire un faux pas en portant une charge, il faut s'assurer que le champ de vision est dégagé et les voies de passage non encombrées.
- ▶ Il convient de s'assurer que la charge peut être posée dans un endroit sûr sans risque de pincement pour les pieds ou les mains.



1



**1** Adopter une position stable et sûre.

**2** Etre accroupi(e) en évitant de se baisser plus bas que nécessaire.

**3** Garder le dos droit.

**▶** Empoigner la charge le plus près possible du corps.

**▶** Ne pas la soulever par à-coups.

**▶** Ne jamais exercer un mouvement de torsion avec le haut du corps.



# Chariot élévateur avec siège de conduite



1 Seules des personnes formées spécialement à la conduite des chariots élévateurs sont autorisées à utiliser ces engins.

Il faut toujours porter des chaussures de sécurité.

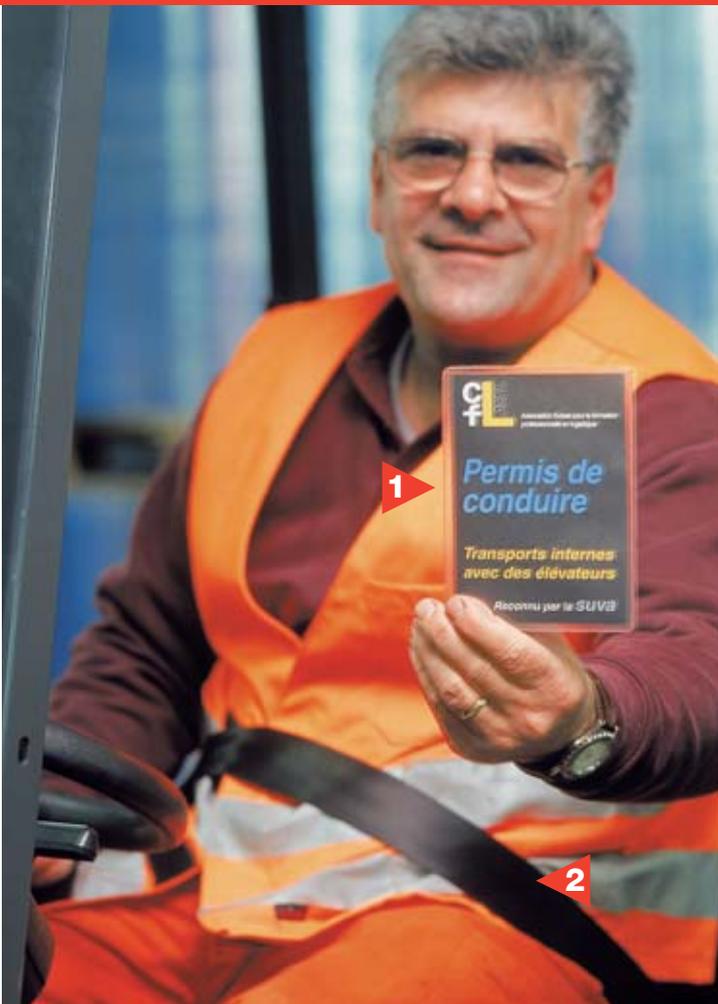


2 Il faut s'attacher (ceinture de sécurité), même pour un trajet court.

Seuls des chariots équipés d'un système de retenue (ceinture de sécurité, cabine ou étriers latéraux) doivent être utilisés.



Lever des personnes avec le chariot ne doit se faire que dans des cas exceptionnels et avec l'autorisation de la Suva ainsi qu'avec une nacelle respectant les normes de sécurité.

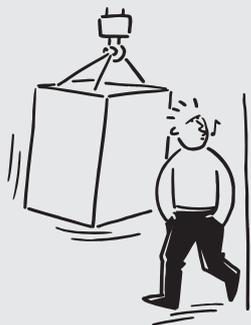




- 1 Il faut se placer en léger décalage sur le côté devant l'engin.
- 2 Il faut toujours porter des chaussures de sécurité.
- 3 Il est interdit de transporter et de lever des personnes au moyen d'un chariot à timon.



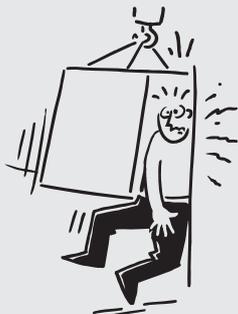
# Accidents dus à des charges suspendues

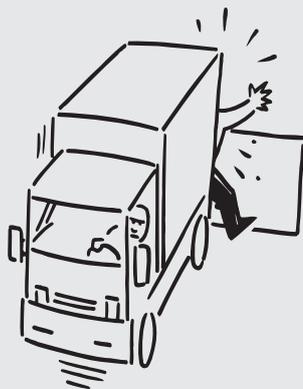


▶ Il ne faut jamais se trouver ou se déplacer sous une charge suspendue, que l'on soit grutier, élingueur ou un tiers.

▶ Il est impératif de se tenir à une distance suffisante loin des charges afin d'éviter d'être coincé(e) ou touché(e) par une charge oscillante.

▶ Remarque: tout dispositif d'attache (sangles) en mauvais état doit être remplacé.





Le risque pour un signaleur d'être heurté ou écrasé par un camion en marche arrière est important. Pour éviter un accident, il est recommandé:

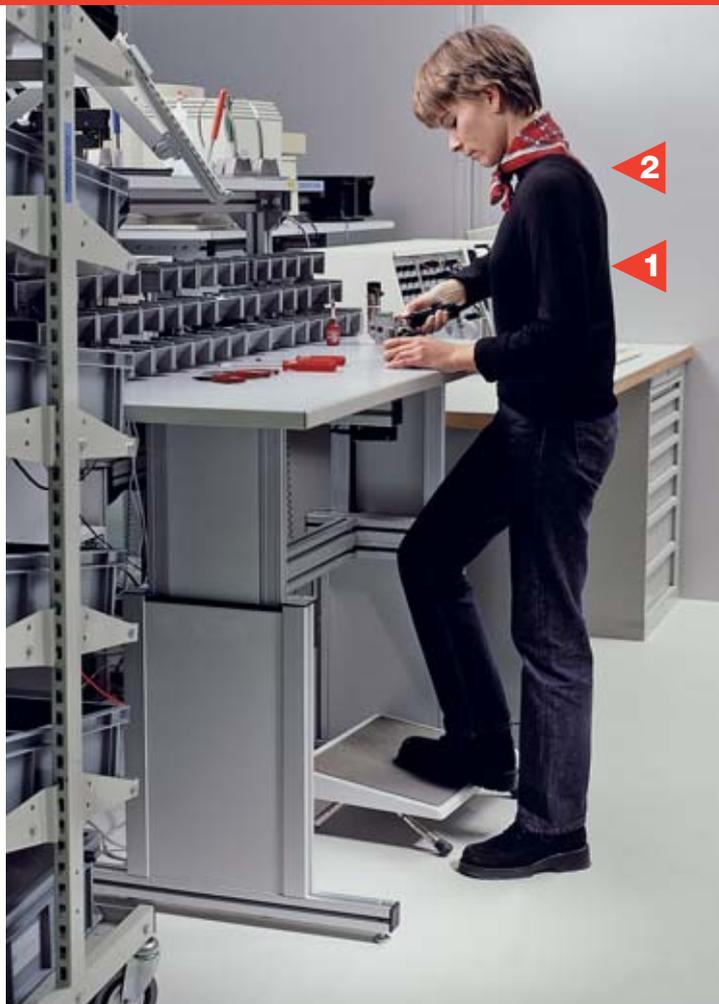
- 1 de rester en contact verbal et visuel avec le conducteur du camion par une fenêtre ouverte,
- ▶ de s'assurer que personne ne se trouve derrière le camion,
- 2 de se trouver en position décalée par rapport au camion lorsque le signal de reculer est donné,
- ▶ de ne jamais se trouver dans la zone de passage du camion.



# Des postes de travail ergonomiques

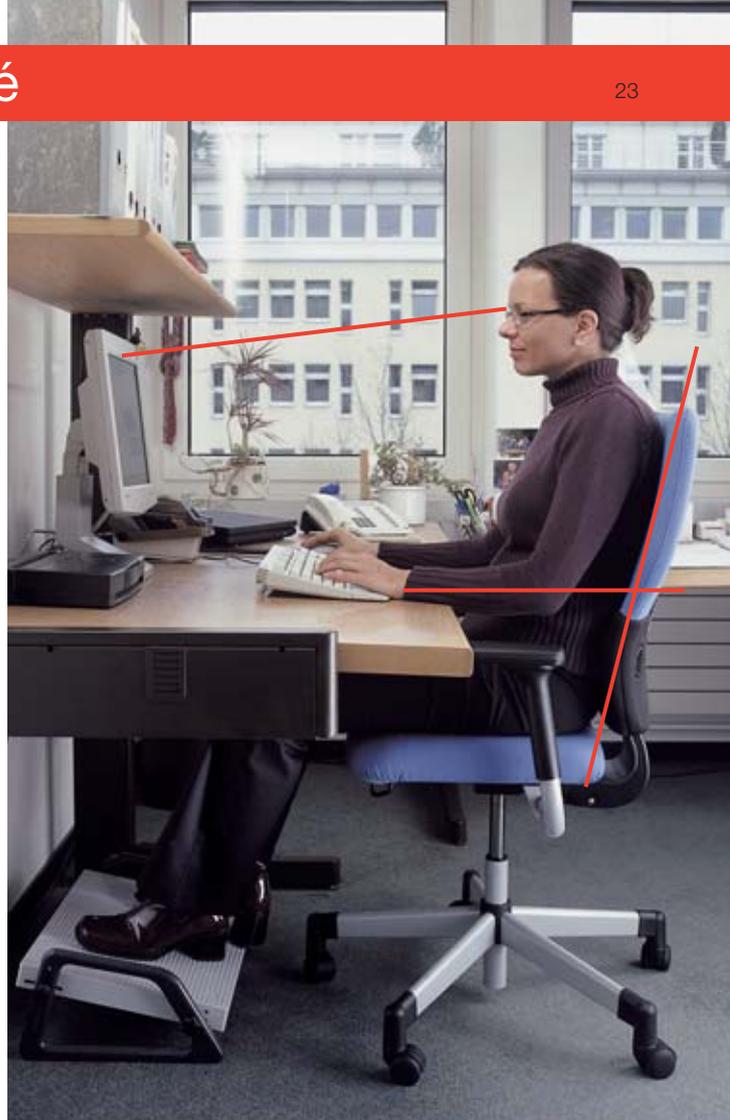
Chaque individu étant différent, il est nécessaire d'adapter son poste de travail à sa propre morphologie manière à :

- ▶ pouvoir travailler avec le dos droit,
- ▶ ne pas travailler avec les épaules levées, la tête tournée ou avec une torsion du haut du corps,
- ▶ de disposer de suffisamment de place pour les jambes en position assise.





- ▶ Un bon agencement de l'écran (en général, yeux tournés vers l'écran parallèlement à la fenêtre) permet d'éviter les reflets et les éblouissements.
- ▶ Le siège, la surface de travail et l'écran (cf. illustration) doivent être à la bonne hauteur.
- ▶ L'écran doit se trouver à 60 – 80 cm des yeux (un peu plus pour les écrans CAO).



# Une maintenance sûre



Un cinquième des accidents du travail mortels ont lieu au cours de travaux de maintenance ou de réparation.

Le respect de ces cinq règles de base peut considérablement contribuer à votre sécurité:

- ▶ **1. préparation:** étude des instructions de maintenance, concertation avec le personnel de la production, coordination;
- ▶ **2. précautions:** rester vigilant(e) pour éviter la mise en service intempestive de l'installation ou de la machine, se protéger et protéger les tiers;





- ▶ **3. outils:** utiliser les outils appropriés (y compris les équipements de protection individuelle);
- ▶ **4. travail planifié:** s'en tenir aux travaux prévus et éviter toute improvisation;
- ▶ **5. contrôle final,** y compris du fonctionnement des dispositifs de sécurité et consignation des travaux effectués. Remise de l'installation ou de la machine en bon état de fonctionnement sûr.

**Principe:**

les travaux de maintenance doivent être effectués par des spécialistes.



# Connaissance des dangers des produits



1 ▶ Respecter l'étiquetage, les mentions sur l'étiquette et les fiches techniques de sécurité.

2 ▶ Conserver les produits chimiques dans leur emballage d'origine et ne jamais les transvaser dans des bouteilles.

▶ Aérer suffisamment le lieu de travail.

▶ Se protéger correctement (lunettes, gants, masque de protection).



1

2





Les maladies de la peau et les eczémas sont particulièrement gênants pour les personnes concernées et les obligent parfois à changer de travail. Il est recommandé de:

- ▶ **1. protéger** la peau en évitant tout contact avec des produits nocifs, en portant des gants et des vêtements de travail appropriés et en utilisant des crèmes de protection;
- ▶ **2. nettoyer** la peau avec un produit sans solvant et si possible pas trop agressif lors de l'interruption ou à la fin d'un travail;
- ▶ **3. nourrir** la peau des mains avec de la crème à la fin du travail.



# Outils



- ▶ Contrôler régulièrement l'état des outils (le tranchant des outils de coupe, l'état des manches et des poignées, etc.).
- ▶ Utiliser des outils appropriés (une clé de serrage n'est pas un outil de frappe).
- ▶ Protéger les outils tranchants et pointus lors de leur transport.





De nombreux accidents sont dus à un manque de prudence. Il est recommandé:

- ▶ d'utiliser un dispositif différentiel résiduel (DDR) en particulier dans les locaux humides, sur les chantiers et en plein air;
- ▶ de vérifier les fiches, les câbles et les outils électriques avant de les utiliser;
- ▶ de laisser aux professionnels la réparation des appareils en panne.



# Risque d'explosion



Les solvants tels que l'acétone, l'essence et les diluants forment avec l'air des mélanges explosifs. Pour éviter tout risque d'explosion, il faut:

- 1 aérer artificiellement la zone de travail (par ex. aspiration à la source);
- ▶ éviter les sources d'inflammation, par ex. une flamme ouverte;
- 2 utiliser des appareils électriques antiexplosions;
- ▶ joindre ensemble et relier à la terre tous les éléments conducteurs lors du transvasement de liquides facilement inflammables.





▶ Laisser libres les sorties de secours, car même de petits obstacles peuvent entraîner la mort en cas de dégagement de fumée.

▶ Les sorties de secours ne doivent jamais être bloquées.



# Donner l'alarme et les premiers secours



1 Il est impératif de savoir à qui s'adresser en cas d'urgence et d'avoir les numéros d'urgence bien en vue et à portée de main.

▶ Ne jamais déplacer ou transporter un blessé, sauf en cas de danger imminent.

▶ En cas d'accidents avec des liquides corrosifs, laver immédiatement à grande eau pendant dix à quinze minutes les yeux ou la peau ayant été en contact avec la substance corrosive puis consulter un médecin.



1

## Numéros d'urgence

Police, appel d'urgence	117
Feu, centrale d'alarme	118
Service du feu, Sion	027 324 15 62
Ambulances, appel d'urgence	144
Hôpital régional de Sion-Hérens-Conthey	027 603 40 00
Maison François-Xavier Bagnoud du sauvetage	1415
Centre d'information toxicologique	145



## Réponses correctes

- 1 ▶ Accidents dus à une chute.
- 2 ▶ Nettoyer sur-le-champ les taches d'huile avec des liants pour l'huile.
- 3 ▶ Positionner latéralement l'écran, de sorte que les épaules de l'utilisateur soient dirigées vers la fenêtre et pour éviter au maximum les reflets gênants sur l'écran.
- 4 ▶ Entre 10 et 20 % des accidents du travail sont liés à la consommation d'alcool.
- 5 ▶ Une formation spécifique à la conduite des chariots élévateurs.
- 6 ▶ Oui, votre supérieur a le droit de vous contraindre, pendant le temps de travail, à porter les équipements de protection individuelle requis.

## Résultats

Entre 0 et 2 réponses justes:  
vous vivez dangereusement. La lecture de cette brochure s'avère indispensable!

Entre 3 et 4 réponses justes:  
vous êtes sur la bonne voie. Cette brochure va vous aider à combler vos lacunes.

Entre 5 et 6 réponses justes:  
bravo! Vous connaissez bien la question, mais cela ne vous dispense pas de lire cette brochure pour approfondir vos connaissances en matière de sécurité.

**Selon la loi sur l'assurance-accidents (LAA) et l'ordonnance sur la prévention des accidents et des maladies professionnels (OPA), l'employeur est tenu:**

- ▶ de vous informer sur les dangers encourus et de vous indiquer les mesures de sécurité à prendre (même en cas de travail temporaire auprès d'un autre employeur que le vôtre);
- ▶ de mettre à votre disposition les équipements de protection individuelle appropriés si nécessaire (lunettes et vêtements de protection, protecteurs d'ouïe, etc.);
- ▶ de prendre dans son entreprise les mesures requises pour prévenir les accidents et les maladies professionnels;
- ▶ de garantir à son personnel ou à ses représentants le droit d'être consultés pour toutes les questions relatives à la sécurité.

## **Vous êtes tenu(e):**

- ▶ de respecter les consignes de votre employeur en matière de sécurité au travail,
- ▶ de tenir compte de toutes les règles de sécurité générales et propres à l'entreprise,
- ▶ d'utiliser correctement les dispositifs de sécurité,
- ▶ de porter les équipements de protection individuelle,
- ▶ de remédier sans délai à tout dysfonctionnement pouvant s'avérer dangereux ou, si cela n'est pas possible, de le signaler à votre employeur.

## **Par ailleurs, vous ne devez pas:**

- ▶ nuire à l'efficacité des dispositifs de sécurité, et
- ▶ vous trouver dans un état dangereux pour vous-même ou les autres (alcool, drogues, etc.).

**Suva**

Protection de la santé

**Renseignements**

Case postale, 1001 Lausanne

Tél. 021 310 80 40

Fax 021 310 80 49

**Commandes**

Case postale, 6002 Lucerne

[www.suva.ch/waswo-f](http://www.suva.ch/waswo-f)

Fax 041 419 59 17

Tél. 041 419 58 51

**Titre**

Maîtrisez le danger

Informations importantes pour votre sécurité

**Rédaction**

Robert Hartmann, Suva

**Maquette**

Kunz und Partner, Bâle

Reproduction autorisée, sauf à des fins commerciales, avec mention de la source.

1<sup>re</sup> édition: juin 2002

Edition revue et corrigée: janvier 2006

**Référence**

88154.f